

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 350

présenté par  
Mme Duby-Muller

-----

**APRÈS L'ARTICLE 33, insérer la division et l'intitulé suivants:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.